

« AIDE BONS VACANCES »

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune
- Enfants âgés de moins de 18 ans au 1^{er} jour du séjour
- Avoir des enfants à charge pour la CAF et donc le bénéfice des prestations familiales
- Sous condition de ressources (en fonction du quotient familial de la CAF)

LES JUSTIFICATIFS

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de la CAF avec le QF, le nom et l'âge des enfants à charge, ainsi que le droit à l'aide aux vacances de la CAF (si la personne est concernée)

L'AIDE

Permettre aux enfants de se sociabiliser, s'autonomiser et de développer leurs connaissances lors des vacances scolaires et hors scolaires durant des séjours en colonies, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, classes vertes, classes de neige, séjours linguistiques ...

Cette aide est limitée à 60 jours par année civile et par enfant.

Le reste à charge de la famille est au minimum de 2 € par enfant et par jour.

LES DEMARCHES

- Pour Pôle Pyramide (s'y rendre directement)
- Pour tous les centres sans hébergement :
 - Se rendre en Mairie avec les pièces justificatives
 - Si les critères sont remplis, le CCAS remettra un coupon valable 1 année civile (nom prénom de l'enfant concerné/ QF de la famille / montant de la participation du CCAS)
- Pour tous les séjours avec hébergement :
 - Se rendre en Mairie avec les pièces justificatives
 - Si les critères sont remplis, le CCAS remettra un bon vacances valable uniquement pour un séjour précis de plus de 2 jours. (nom/ prénom de l'enfant/le séjour et le nombre de jours/le QF de la famille et le montant de la participation.

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél.: 04.74.24.45.56

Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr